

Point de mire : la réorganisation

Bulletin des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Ministère des Services sociaux et communautaires

Renforcement de la capacité communautaire dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Chaque année, la demande de services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle augmente. Par ailleurs, les besoins des personnes qui bénéficient déjà de ces services changent constamment. C'est afin d'assurer le soutien voulu à un plus grand nombre de personnes, et de répondre aux besoins des personnes qui bénéficient déjà de ces services, que le ministère a conçu l'Initiative de renforcement de la capacité communautaire.

Cette initiative se fonde sur la reconnaissance du fait que le financement disponible est limité. Elle aidera le système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario à faire le meilleur usage possible du financement et du soutien dont nous disposons.

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire a deux buts :

- Assurer des services à 600 personnes de plus d'ici 2010;
- Créer des services de soutien plus souples qui répondent aux besoins des bénéficiaires actuels.

Comment l'Initiative de renforcement de la capacité communautaire s'inscrit-elle dans la réorganisation des services?

La réorganisation a pour but d'établir un système moderne, souple, ouvert et viable de services communautaires pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous voulons créer un système qui puisse répondre aux besoins actuels des gens et qui puisse évoluer pour répondre à leurs besoins futurs.

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire est l'une des mesures que nous avons prises pour transformer notre système afin de le rendre assez ouvert pour accueillir de nouveaux bénéficiaires et assez souple pour personnaliser le soutien voulu en fonction de l'évolution des besoins de chacun.

Point de mire : La réorganisation

Comment fonctionne l'Initiative de renforcement de la capacité communautaire?

Le ministère travaille avec les organismes pour dresser les plans qui permettront à chaque région d'assurer des services à plus de gens et de personnaliser le soutien qui est déjà offert. Les régions ont maintenant approuvé les plans communautaires, et auront les 18 prochains mois pour réaliser leurs objectifs.

À l'heure actuelle, les organismes travaillent ensemble afin de trouver des solutions locales pour accroître les services de soutien résidentiel et de soutien à la vie communautaire. En unissant leurs efforts, les organismes réalisent ensemble les objectifs de leur collectivité. Ils peuvent par exemple :

- se regrouper pour faire des achats communs afin de réaliser des économies;
- mettre leurs connaissances et leur expérience en commun pour concevoir de nouveaux mécanismes de soutien.

Bon nombre d'organismes qui participent à l'initiative affichent déjà de francs succès. Les plans à la conception desquels ils ont collaboré sont novateurs et conformes aux échéances fixées. Ce travail ouvre la voie à la mise en place d'un système souple, adaptable et véritablement transformé de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Qu'est-ce que cette initiative signifie pour moi?

1. 600 personnes ayant une déficience intellectuelle pourront obtenir des services pour la première fois.
2. Les bénéficiaires actuels auront la possibilité de recevoir des services personnalisés qui correspondent mieux à leurs besoins.

Les organismes travailleront avec les bénéficiaires et les familles afin de personnaliser les services en fonction des besoins de chacun. Personne ne sera obligé d'accepter un changement qui n'est pas dans l'intérêt du bénéficiaire.

Le but de l'Initiative de renforcement de la capacité communautaire est d'assurer des services à un plus grand nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle et d'assouplir le soutien offert par le système.

Vos questions : l'Initiative de renforcement de la capacité communautaire

Question:

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire changera-t-elle quelque chose à la qualité des soins fournis?

Réponse :

Non. L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire ne compromet aucunement la qualité des soins offerts aux Ontariens et aux Ontariennes qui ont une déficience intellectuelle.

Les organismes travailleront avec les bénéficiaires et les familles afin de personnaliser les services en fonction des besoins de chacun. Personne ne sera obligé d'accepter un changement qui n'est pas dans l'intérêt du bénéficiaire.

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire aidera les bénéficiaires du système à obtenir des services suivant l'évolution de leurs besoins, et permettra à 600 personnes supplémentaires d'avoir accès au système ontarien de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Question:

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire aidera-t-elle les personnes qui attendent de recevoir des services?

Réponse :

Au cours des 18 prochains mois, l'Initiative de renforcement de la capacité communautaire nous permettra d'offrir des services à 600 personnes qui attendent actuellement de recevoir des services.

Question:

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire aura-t-elle des répercussions sur le financement du Programme de services particuliers à domicile?

Réponse :

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire n'aura aucune incidence sur le Programme de services particuliers à domicile.

Question:

Les organismes sont-ils libres de concevoir des solutions locales?

Réponse :

Oui. L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire est un exemple du travail de collaboration que nous poursuivons avec les organismes en vue de trouver des solutions communautaires qui répondent aux besoins locaux.

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire encourage les organismes des différentes régions à travailler ensemble pour dresser les plans qui permettront d'assurer des services à un plus grand nombre de gens et de créer des services adaptables en réponse aux besoins de la collectivité.

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire aidera le ministère à réaliser son objectif : la création d'un système moderne, souple, ouvert et viable de services de soutien communautaires.

Point de mire : La réorganisation

Question:

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire exige des organismes qu'ils fournissent des services à plus de gens sans financement supplémentaire. Combien d'argent le gouvernement a-t-il investi dans le système ontarien de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle?

Réponse :

Depuis 2004, le gouvernement a investi la somme additionnelle de 400 millions de dollars pour réorganiser les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Cette somme se répartit comme suit :

- 85 millions pour les services de soutien résidentiel comme les foyers de groupe et les projets d'aide à la vie autonome;
- 79 millions pour l'augmentation des budgets de base des organismes;
- 108 millions pour l'augmentation des salaires;
- 21 millions pour le Programme de services particuliers à domicile;
- 94 millions pour la fermeture des trois derniers établissements ontariens hébergeant des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- 26 millions pour l'initiative Passeport;
- 6 millions pour les services spécialisés comme les réseaux communautaires de soins spécialisés et les services de vidéoconférence.

Au total, le gouvernement consacre environ 1,5 milliard de dollars chaque année aux services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

L'Initiative de renforcement de la capacité communautaire est l'une des mesures que nous avons prises pour optimiser le système de services de soutien de l'Ontario. Elle aidera les bénéficiaires actuels à obtenir des services plus adaptés à leurs besoins tout en permettant à de nouveaux bénéficiaires d'intégrer le système.

Contactez-nous

Ministère des Services sociaux et communautaires
Direction des politiques en matière de déficience intellectuelle

Édifice Hepburn, 4^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1E9

Tél. : 416 327-4954

Télec. : 416 325-5554

Tél. sans frais : 1 866 340-8881

Télec. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel : DStransformation.mcscs@css.gov.on.ca